

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 12 mars 2020

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

06 47 80 82 86 - kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes

Point de situation – Jeudi 12 mars 2020 à 15h

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

333 cas confirmés de COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes, avec un premier cas confirmé aujourd'hui dans l'Allier et 4 décès intervenus dans le Rhône.

Aujourd'hui, ce sont 67 cas supplémentaires qui ont été confirmés dans 11 départements. Depuis le début du suivi de l'épidémie, 8 personnes sont guéries et 7 sont décédées.

• Dans l'Ain (01)

31 (+5) personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Les 5 personnes nouvellement confirmées positives au COVID-19 sont des résidents de l'EHPAD de Tallissieu. Elles sont actuellement suivies par l'infectiologue de Chambéry, tout en restant dans leur établissement. Ce dernier avait mis en place un contrôle strict des entrées en vérifiant la température des visiteurs, en anticipation des recommandations nationales.

Les responsables de l'établissement ont été informés de la situation immédiatement après qu'elle a été identifiée. A la demande de l'ARS, un médecin du Centre de prévention des infections associées aux soins Auvergne-Rhône-Alpes (CPIAS) accompagne les professionnels de la structure dans la mise en place et la gestion des mesures de prévention.

Les recommandations nationales d'interruption des visites au sein de l'établissement sont donc en vigueur et comme pour la grippe, un suivi de l'état de santé des personnels et des résidents sera observé au quotidien pendant les 14 prochains jours.

• Dans l'Allier (03)

1 (+1) personne est confirmée positive au COVID-19.

Agée d'une vingtaine d'années, la personne nouvellement confirmée, est prise en charge actuellement au Centre hospitalier (CH) de Moulins-Yzeure. Le point d'infection avec le coronavirus n'a pas encore été déterminé, la personne ayant effectué de nombreux déplacements internationaux.

Les équipes de l'ARS, en coordination avec Santé publique France, ont déjà identifié les personnes qui ont été en contact proche, avec la personne nouvellement confirmée. Elles ont pu être informées et une conduite à tenir leur a été donnée (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence).

Seules les personnes identifiées comme contact proche dans le cadre de ces investigations sont contactées. En l'absence d'appel de la part des autorités sanitaires, il n'y a pas de mesure particulière à prendre, mise à part appliquer les gestes barrières.

• En Ardèche (07)

15 personnes (+9) sont confirmées positives au COVID-19.

Parmi les personnes nouvellement confirmées, les investigations menées par les équipes de l'ARS et de Santé publique France ont identifié qu'une personne confirmée est un personnel soignant du centre hospitalier des Vals d'Ardèche. Les responsables de l'établissement ont été informés de la situation immédiatement après qu'elle a été identifiée. Toutes les mesures de

*La prise en charge à domicile nécessite que

- le patient présente une forme bénigne de la maladie, avec peu de symptômes, comme une faible toux, un simple état de fatigue ;
- l'acceptation d'une conduite à tenir stricte (ne pas sortir de chez soi, pendant la période indiquée par les médecins) ;
- et les moyens matériels nécessaires à cet isolement (comme par exemple pouvoir être aidé par des proches, pour des questions logistiques, de courses par exemple).

La décision de prise en charge à domicile est régie par un protocole de soins et se fait après avis d'un médecin infectiologue et avec le consentement du patient concerné.

Pendant cette phase de démarrage, les médecins infectiologues restent référents, les médecins traitants seront associés à ce suivi ultérieurement.

prévention et de renfort d'hygiène ont été prises au sein de l'hôpital en lien avec l'équipe d'hygiène du centre hospitalier.

Pour la majorité des personnes confirmées, il y a un lien direct ou indirect avec le cluster de Mulhouse (contact avec des personnes ayant séjourné dans cette commune) ou des cas confirmés.

Les patients sont actuellement pris en charge au CH de la Croix Rousse à Lyon, et au sein des CH d'Aubenas et de Privas.

• Dans la Drôme (26)

33 (+9) cas confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Pour certains, la source d'exposition est liée directement ou indirectement à un séjour dans une zone où circule le virus, en Italie et aussi à Mulhouse.

A l'exception d'une personne hospitalisée à la Croix Rousse et une au CH de Valence, les autres sont suivies à domicile* par les infectiologues du CH de Valence, dans le cadre d'un protocole de suivi strict.

• En Isère (38)

16 (+3) personnes résidant dans le département sont confirmées positives au COVID-19.

Parmi les personnes nouvellement confirmées, les investigations menées par les équipes de l'ARS et de Santé publique France ont identifié qu'une personne confirmée travaille dans l'EHPAD de Vienne.

Les responsables de l'établissement ont été informés de la situation immédiatement après qu'elle a été identifiée. Toutes les mesures de prévention et de renfort d'hygiène ont été mises en place dans l'établissement par la direction, avec le renfort d'une équipe mobile d'hygiène qui s'est rendue sur place. A cette heure, aucun résident ou membre du personnel n'est symptomatique.

Les recommandations nationales d'interruption des visites au sein de l'établissement sont donc en vigueur et comme pour la grippe, un suivi de l'état de santé des personnels et des résidents sera observé au quotidien pendant les 14 prochains jours.

Parmi les personnes confirmées, une grande est prise en charge au CHU de Grenoble, certains sont suivis, par les infectiologue de l'établissement à leur domicile*. Deux autres sont hospitalisées au CH de la Croix Rousse à Lyon.

Tous ces cas sont en lien avec une origine de contamination déjà identifiée : contact avec des personnes ayant séjourné à Mulhouse, retour de zone où circule le virus en Italie.

Les équipes de l'ARS, en coordination avec SPF, continuent les investigations pour identifier les sujets contact avec ces personnes.

• Dans la Loire (42)

43 (+9) personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Toutes les personnes confirmées positives au COVID-19 sont prises en charge par le centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, dont 5 en unité de réanimation, 9 au sein du service des maladies infectieuses et 28 sont désormais suivies à domicile* par les infectiologues du centre hospitalier universitaire de St Etienne.

• Haute-Loire (43)

5 cas (+1) personnes sont confirmées positives au COVID-19.

Le suivi de ces personne à domicile*, reste sous la responsabilité d'un infectiologue du CHU de Clermont-Ferrand et un praticien du Centre hospitalier Emile Roux.

• Dans le Puy-de-Dôme (63)

13 (+2) personnes sont confirmées positives au COVID-19 dans le département.

Parmi les personnes nouvellement confirmées, deux ont été exposées dans le cadre de leur cercle familial dans lequel des personnes étaient positives au COVID-19 ; et pour les deux autres cas distincts, les investigations sont en cours pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit et prolongé avec elles afin de les informer et de leur donner une conduite à tenir (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de

la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence).

• Dans le Rhône (69)

87 (+15) cas sont confirmés dans le département, **dont 4 personnes sont décédées** ces dernières heures ; ce qui porte à 5, le nombre de personnes décédées dans le Rhône.

Les deux personnes décédées, âgées de 87 et 90 ans, résidaient dans l'EHPAD les Aurélias de Pollionnay. Ces derniers jours, 2 personnels soignants et 4 résidents ont développé des symptômes respiratoires. Les résultats des prélèvements se sont avérés positifs pour tous, dont les deux résidents décédés.

Sur les deux autres résidents positifs, une personne âgée a été hospitalisée et la deuxième reste dans l'EHPAD, où elle est suivie.

D'après les premières investigations, il semblerait que la source d'infection soit liée à une personne ayant été en lien indirect avec Mulhouse.

Les deux autres décès concernent des patients de l'unité de soins longue durée de l'hôpital Antoine Charial, qui avaient été confirmés positifs au COVID-19, en ce début de semaine.

Parmi les personnes confirmées positives au COVID-19 dans le département, 30 sont suivies à domicile* par les infectiologues du CH de la Croix Rousse, dans le cadre d'un protocole strict de soins et 11 sont en unité de réanimation.

• En Savoie (73)

6 cas (+2) confirmés dans le département, dont 1 personne décédée.

Parmi les deux personnes nouvellement confirmées, ce sont deux cas distincts, sans lien entre elles. Pour l'une d'entre elle, un lien avec l'établi avec l'Italie, zone où circule le virus.

Les investigations sont en cours pour identifier les personnes qui auraient été en contact étroit et prolongé avec elles afin de les informer et de leur donner une conduite à tenir (surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, appel du 15 immédiatement, sans passer par une consultation en cabinet de ville ou dans les services d'urgence).

4 personnes sont prises en charge au centre hospitalier de Chambéry, et une autre est suivie par le Centre hospitalier d'Annecy.

• En Haute-Savoie (74)

83 (+11) cas confirmés dans le département, dont **8 personnes guéries**.

Une quarantaine de personnes sont en lien avec les cas groupés de La-Balme-de-Sillingy.

25 patients sont suivis à domicile par les médecins libéraux du département, dans le cadre d'un protocole strict conclu avec l'établissement de rattachement.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES D'ENTRE NOUS, EN PARTICULIER LES PERSONNES ÂGÉES

Pour la très grande majorité des personnes atteintes du COVID-19, la maladie est bénigne.

Selon les données épidémiologiques actuelles, près de 8 patients sur 10 atteints du COVID-19 ne souffriront que de symptômes bénins, équivalents à une grippe. Toutefois, les personnes fragiles et notamment les personnes âgées ou celles souffrant de maladies cardio-respiratoires pourront développer une forme plus grave, pouvant nécessiter des prises en charge hospitalières soutenues, comme une prise en charge en service de réanimation.

Individuellement et collectivement, nous pouvons limiter l'impact de la maladie très efficacement en protégeant activement les plus fragiles d'entre nous et les personnes âgées, pour cela : **désormais, dans les EHPAD et les unités de soins longue durée, les visites sont interdites.**

Dans les établissements de santé, les visites sont limitées à une personne par patient.

Les mineurs et les personnes malades ne doivent pas rendre visite aux personnes hospitalisées, y compris en maternité.

ACTIVATION DES PLAN BLANCS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Avec l'évolution probable du nombre de personnes infectées par le COVID-19, les établissements de santé doivent anticiper et se préparer à un éventuel afflux de patients et potentiellement des patients présentant des pathologies graves.

**+ d'infos
sur le plan blanc**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a donc demandé ce jour à tous les établissements de santé, disposant de services d'urgence, de réanimation, de soins intensifs ou de soins continus (publics et privés) de déclencher leur plan blanc. Plus d'une centaine d'établissements de santé sont concernés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan blanc est un plan interne à l'établissement, qui prévoit la mobilisation de l'ensemble des moyens matériels et humains des établissements pour permettre d'augmenter les capacités d'accueil, notamment en réanimation. Le principal levier consiste à déprogrammer des interventions chirurgicales non urgentes et ainsi de s'assurer de la mobilisation totale des ressources.

RAPPEL : LES GESTES BARRIÈRES RESTENT LES PLUS EFFICACES

Pour limiter la circulation du virus et se protéger, les gestes barrières restent les plus efficaces :

- se laver très régulièrement les mains **avec de l'eau et du savon**,
- tousser ou éternuer **dans son coude**,
- se moucher avec un **mouchoir à usage unique** qu'il faut mettre ensuite dans une poubelle,
- éviter de se serrer la main et de se faire « la bise ».

En cas de symptômes (toux, fièvre) et si vous revenez d'une zone à risque ou d'un foyer d'infection, il est demandé de rester chez soi et d'appeler le 15.

Il est demandé de ne pas se rendre chez son médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

